



## ▶▶ Le Grand Arras en T.E.T.E.



### Organisme

#### Communauté urbaine d'Arras

146 allée du Bastion de la Reine  
CS 10345  
62026 ARRAS Cedex

#### Céline MAECKEREEL

Chargée de mission Climat Air Energie  
c.maeckereel@cu-arras.org

☎ 03 21 21 87 02

Site web:

[www.cu-arras.org](http://www.cu-arras.org)

La Communauté urbaine d'Arras est composée de **46 communes** réparties sur 306 km<sup>2</sup>. L'agglomération est composée d'un **cœur urbain** (Arras, 40 000 habitants) et d'une **dizaine de communes périurbaines**.

La dimension rurale est très présente avec 20 communes ayant une population inférieure à 1 000 habitants et 71% de la surface totale du territoire couverte par des terres agricoles.

Située au cœur de la Région Hauts-de-France, elle est particulièrement bien positionnée avec **deux autoroutes, une gare TGV** permettant de relier rapidement de grandes agglomérations telles que Lille, Paris, Bruxelles, Londres, et bénéficie d'un tissu économique développé : une **quinzaine de zones d'activités, industrielles, tertiaires, artisanales**.

Le Grand Arras a coconstruit et tracé son avenir pour les quinze prochaines années, dans un document stratégique de référence : le « **Projet Grand Arras, vivre en 2030** ». Il s'y approprie des objectifs écologiques ambitieux en considérant les leviers d'action environnementaux comme une « **condition sine qua non de la réussite économique et sociale et de la qualité de vie de l'Arrageois** ».

## L'AMBITION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

La CU d'Arras devient, à l'été 2018, le premier territoire en France signataire d'un **Contrat de Transition Écologique (CTE)** avec l'État.

« *Grand Arras en T.E.T.E., Territoire Exemple de la Transition Écologique* », la CU a l'ambition de démultiplier les initiatives publiques et privées en coordonnant les énergies et les moyens pour amplifier durablement la transition écologique et énergétique.

Les investissements publics pour les 4 années du Contrat de transition écologique s'élèvent à près de **100 millions d'euros**, soit bien plus que ce qui y était consacré auparavant.

Les objectifs et obligations de résultats attendus à très court terme (4 ans) :

- **42 GWh** d'énergie économisée par an
- **47 GWh** d'énergie renouvelable produite par an
- **30 000 TeqCO<sub>2</sub>** (gaz à effet de serre) économisées par an
- **130 emplois** directs créés

Engagé depuis 2016 dans la démarche de la **troisième révolution industrielle des Hauts-de-France (REV3)** et reconnu comme territoire pilote par son expérience (Lauréat de l'appel à projets gouvernemental « *Territoire à énergie positive pour la croissance Verte* » et « *Villes respirables en cinq ans* », le Grand Arras et son projet de transition énergétique a mobilisé en février 2016, puis en avril 2018 plus de **500 acteurs** (notamment à l'occasion de la réunion Grenelle du Contrat de transition écologique).

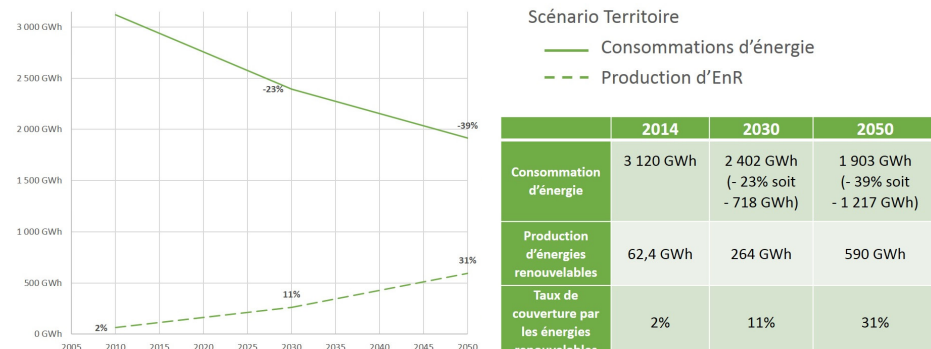
La trajectoire souhaitée d'ici 2050 se veut réaliste et ambitieuse : **diminuer les consommations d'énergie de 40%** et **multiplier par 10 la production d'énergie renouvelable**. Cette évolution permettra de multiplier par 5 d'ici 2030 et par 15 d'ici 2050 le taux de couverture des consommations du territoire par des énergies renouvelables.



### LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ? (CTE)

Il s'agit d'un contrat « sur-mesure » élaboré en fonction de la typologie et des besoins spécifiques à chaque territoire ayant pour ambition d'**accélérer la transition écologique au niveau local**, les politiques de développement durable se fondant sur de nouvelles pratiques collaboratives associant l'État (*qui accompagne*), la collectivité et la société civile (*citoyens, associations, acteurs économiques...*).

**20 territoires d'expérimentation en 2018**



## ...EN CHIFFRES...

**520 acteurs**  
publics et privés mobilisés  
pour co-écrire le projet

**565 participants**  
à l'élaboration du CTE

**5 axes** thématiques

**24 orientations**

**100 fiches-actions**

## ...DATES...

**Avr 2017**  
Adoption de la stratégie

**Nov 2017**  
Adoption du programme d'actions

**Oct 2018**  
Signature du CTE et de la charte  
d'engagement des partenaires  
Signature du COT TRI

**Oct 2018 à déc 2019**  
Evaluation environnementale du PCAET  
Consultation et adoption  
en Conseil communautaire

## ►► En savoir plus ◀◀

Le site de l'ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Les documents du Réseau d'Échanges  
Thématiques sont consultables sur :  
[www.ret-ademe-region-hdf.fr](http://www.ret-ademe-region-hdf.fr)

### Intervenante

**Céline MAECKEREEL**  
Chargée de mission Climat Air Energie  
03 21 21 87 02  
[c.maeckereel@cu-arras.org](mailto:c.maeckereel@cu-arras.org)

## LE CTE : UN ACCÉLÉRATEUR DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Contrat de transition écologique se décline en :

- **24 fiches d'orientations**
- **Une centaine de fiches-action** (évolutives pendant toute la durée du Contrat)
- **Une charte partenariale** pour les acteurs du territoire. Pilotes et/ou maîtres d'ouvrage des actions sont invités à s'engager au fur et à mesure des actions et pendant les 4 années du CTE. Ils pourront bénéficier d'un accompagnement de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et de la Communauté urbaine d'Arras permettant de faciliter la réalisation de ces actions.

Pour chaque fiche d'orientation :

- Un **binôme Etat et Communauté urbaine d'Arras** est clairement identifié pour assurer le suivi et être les référents des pilotes des actions,
- **3 à 4 objectifs chiffrés** sont déterminés,
- Les **résultats attendus** en termes d'énergie économisée, d'énergie renouvelable produite, de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de création d'emplois sont estimés.



La **gouvernance est partagée** grâce à un **Comité de pilotage** présidé par le Préfet du Pas-de-Calais, le Président de la CUA et le Vice-président en charge de l'énergie et de la transition écologique de la Région Hauts-de-France. Sont également invités à y participer les **acteurs et partenaires** qui le souhaitent.

**Deux Comités techniques** et un **Comité de pilotage** se réuniront chaque année pour faire le point sur l'avancée des actions.



## LES 5 AXES STRATÉGIQUES

Une centaine d'actions est structurée autour de **5 axes thématiques** :

► **La production d'énergies renouvelables** (multiplication par 10 de la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 en commençant par la structuration d'une filière biomasse d'excellence)

*Ex : Gaz Naturel pour véhicules (GNV), optimiser et développer les réseaux de chaleur*

► **La mobilité intelligente** (interconnection des modes de déplacement collectifs, doux et innovants)

*Ex : promouvoir le vélo, favoriser le covoiturage, développer les transports en commun*

► **L'économie circulaire** (favoriser un renouvellement exemplaire des ressources et matériaux) et engagement sociétal des entreprises (coordination de l'action publique et des innovations issues du monde de l'entreprise)

*Ex : communication – sensibilisation, accompagnement des entreprises*

► **L'efficacité énergétique** (rénovation énergétique des logements, bâtiments publics & tertiaires)

*Ex : rénovations, communication-sensibilisation, valoriser les parcours de formation professionnels, ...*

► **Les ressources naturelles et la biodiversité** (protection et restauration des espaces naturels)

*Ex : agriculture durable, changement de comportements en matière d'alimentation*

